



**PREMIER RAPPORT
DU
COMITÉ PERMANENT DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ**

**Quatrième session
de la 57^e législature
du Nouveau-Brunswick**

le 12 décembre 2013

MEMBRES DU COMITÉ

M. Killen, président
M^{me} Wilson, vice-présidente
M^{me} Coulombe
M. Stewart

M. Savoie
M. Bertrand LeBlanc
M. D. Landry

le 12 décembre 2013

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé demande à présenter son premier rapport de la session.

Le comité se réunit le 12 décembre 2013 à la Chambre du Conseil législatif et étudie les projets de loi suivants, dont il recommande à la Chambre l'adoption sans amendement :

- 24, *Loi modifiant la Loi relative à la Société médicale du Nouveau-Brunswick et au Collège des médecins et chirurgiens du Nouveau-Brunswick;*
- 25, *Loi constituant le Collège des massothérapeutes du Nouveau-Brunswick;*
- 26, *Loi relative à l'utilisation de certaines propriétés et édifices pour des fins hospitalières et autres.*

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Je propose, appuyé par la députée de Petitcodiac, que le rapport soit adopté par la Chambre.

Le président du comité,

Carl Killen, député